

Le pire des attentats a eu lieu à la mosquée de Tomblaine

écrit par Philippe Le Routier | 30 juillet 2016



Les médias vont faire le black-out, mais ce qui s'est passé est terrible !

Il a mis des lardons dans la boîte à lettres de la mosquée...

Les juges ont été gentils, 6 mois de prison avec sursis... Et le procureur a tout compris, absolument tout...

Les journalistes sont également très gentils qui comparent l'homme qui fait semblant de tirer sur des militaires et celui qui met des lardons dans la boîte à lettres d'une mosquée..

TOMBLAINE : DES LARDONS DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MOSQUÉE

Mardi, au soir de l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray, cet homme de 38 ans a déposé des lardons dans la boîte aux lettres de la mosquée de Tomblaine. « Un geste plus que bête. Dangereux », dixit le président du tribunal. Six mois avec sursis.

«On pourrait appeler ça une semaine à thème... ». Le président Haouy n'a pas tort. Deux jours après avoir jugé un homme qui avait fait semblant de tirer sur deux militaires en faction (voir notre édition de ce jeudi), le tribunal correctionnel de

Nancy s'est retrouvé hier face un trentenaire poursuivi en comparution immédiate pour avoir déposé des lardons dans la boîte aux lettres de la mosquée de Tomblaine...

Les faits se sont passés ce mercredi, quelques heures seulement après le meurtre du prêtre à Saint-Etienne-du-Rouvray. Depuis le box, Jean-Philippe, 38 ans, charcutier-traiteur au chômage, crâne chauve et Adidas blanches sans lacets, tente de s'expliquer. « C'est le dernier attentat, celui du prêtre, qui m'a fait tourner la tête. Cela m'a rappelé l'époque où j'étais enfant de chœur. À la base, je ne voulais pas faire ça, je voulais me rendre à la mosquée pour discuter avec l'imam ».

« **Un geste dangereux** »

Le président Haouy ne cache pas son scepticisme, rappelle les faits. Vers 18 heures, la femme du président de l'Union Jeunesse et Culture, l'association qui gère la mosquée, repère une C4 blanche sur le parking de celle-ci. Le conducteur s'évertue à donner de grands coups d'accélérateur. La femme assure qu'avant de partir, l'homme a passé son pouce sur sa gorge. Manière de signifier un égorgement.

Jean-Philippe est revenu, vers 21 heures.

« – Mais pourquoi donc ? », demande le président.

« – Je venais de voir les actualités à la télé et ils avaient de nouveau parlé du meurtre du prêtre ».

Jean-Philippe est descendu de la C4, s'est approché de la boîte aux lettres dans laquelle il a déposé des... lardons.

En garde à vue, il a déclaré « avoir voulu salir quelque chose qui représente la patrie extrémiste de la religion musulmane ». Il a aussi assuré être catholique pratiquant, ce qu'a démenti sa compagne... « Ce geste est plus que bête, il est dangereux », tonne le président. « Tous les responsables de notre pays ont indiqué qu'il était hors de question de donner un caractère religieux à ce meurtre, qu'il ne fallait surtout pas entrer dans une guerre de religion. Ce serait faire le jeu de Daech ».

« Il ne faut pas surréagir à ces tentatives de déstabilisation ourdies par Daech qui veut semer la discorde, rompre l'unité nationale, monter les communautés les unes contre les autres », avance Jean Richert, le procureur. « Ces gens sont profondément lâches, n'ont aucune conscience de ce qu'est leur religion ». Pour ce geste, « grave

et porteur de danger potentiel », il requiert 6 mois ferme et maintien en détention.

« Il a parfaitement compris qu'il avait été un parfait imbécile », glisse Me Isabelle Baumann. « Il a réagi le jour même du meurtre et n'a donc pas eu le temps d'entendre tous les appels à la raison, à la sagesse. Il n'est pas fier. C'est une réaction à chaud, une blague idiote, une malheureuse incartade. Ses parents ont déclaré qu'après le meurtre du prêtre, leur fils avait voulu rechercher les photos de l'époque à laquelle il était enfant de chœur ». Jugement : six mois avec sursis.

Eric NICOLAS

<http://www.estrepublikain.fr/edition-de-nancy-agglomeration/2016/07/30/tomblaine-des-lardons-dans-la-boite-aux-lettres-de-la-mosquee>